Driss El-Yazami

Président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger

Pour commencer pouvez-vous nous retracer votre parcours ?

Je suis né en 1952, je suis parti étudier en France en 1970. Moins de deux ans après, j'ai commencé à m'occuper des questions de l'immigration et de la défense des droits des migrants. J'ai vécu au Maroc entre 1975et1977. Après, je suis reparti en France où j'étais désigné politique jusqu'en 1995, date à laquelle je suis rentré au Maroc.

Je suis diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Marseille et du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes de Paris. J'ai participé à la création des premiers journaux d'immigration en France, tel que « Sans frontières » et « Baraka ». Et depuis 20 ans, je dirige un organisme de recherches sur l'histoire de l'immigration qui s'appelle «Génériques» qui travaille sur l'histoire de l'immigration notamment en menant un travail très important avec la direction des archives de France, spécialement toutes les sources d'archives des étrangers de 1800 à 1962.

Je dirige aussi une revue sur l'histoire de l'immigration appelée «Migrance ». Sinon, j'ai participé à la création de la citée nationale de l'histoire de l'immigration qui est le premier musée en Europe sur l'histoire de l'immigration, faisant rapport à Lionel Jospin. Actuellement, je fais partie du conseil d'administration de cette cité nationale de l'histoire de l'immigration. J'ai à coté de ça des activités en matière de droits de l'Homme. Je suis secrétaire général de la Fédération internationale de défense des droits de l'Homme. Je suis membre de l'Instance équité et réconciliation (IER). Et je suis membre du Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) et actuellement je suis président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger.

Pouvez-vous nous rappeler la genèse du conseil ?

Le Maroc connaît depuis 6à7 ans un débat très important sur l'immigration qui s'est accéléré ces deux dernières années. Si vous regardez tous les discours royaux, la question de l'immigration est revenue d'une manière insistante, pratiquement dans tous les discours. Il y'a eu, disons, un pas important avec les discours de novembre 2005 et celui de novembre 2006,

où la question des droits politiques des migrants Marocains s'est posée.
L'un des points qui a été soulevé, est la participation des Marocains et des politiques ici, et l'idée de créer un conseil. C'était le 1er élément important dans le lancement de cette dynamique.
Le 2ème élément était la recommandation de l'Instance équité et réconciliation qui a aussi émis des recommandations sur la question de l'immigration notamment en demandant l'ouverture d'un grand débat avec l'ensemble des acteurs de l'immigration Marocaine. En novembre 2006, nous avons été chargés par sa majesté le roi Mohamed VI de mener des concertations pour proposer la création de ce conseil. Nous avons donc mené un certain nombre d'activités, qui avaient été annoncées par feu Driss Benzekri le 14 février 2007. Ces activités auraient été l'organisation de quatre séminaires thématiques organisées avec l'ensemble de 850 Marocains venant de plus de 19 pays. Nous avons organisé des concertations en nous déplaçant dans 20 pays où résident les Marocains du monde, dont 9 pays arabes.
Nous avons adressé un questionnaire par internet à plus de 2000 acteurs et personnalités Marocaines de l'immigration.
Nous avons aussi mené des concertations avec des partis politiques Marocains. Et enfin, nous avons rencontré des associations de la société civile Marocaine, notamment les associations de défense des droits de l'Homme. Donc à partir de ce travail, et en prenant en compte la recherche scientifique sur l'immigration Marocaine, nous avons soumis notre avis au CCDH qui a été élaboré en novembre 2007, et présenté à Sa Majesté qui a voulu accepter les propositions que nous faisions. Et donc, il y'a eu la constitution de ce conseil.

Quels sont les objectifs de ce conseil ?

Nous avons 3 objectifs essentiels. Le premier est de suivre les politiques publics du gouvernement Marocain, et d'émettre des recommandations éventuelles pour les réformer. Le second est d'étudier toutes les modalités d'amplification, de développement, de la participation des Marocains du monde au développement économique, culturel et politique du pays. Le troisième est d'assurer un rôle de vigilance prospective c'est-à-dire d'essayer d'étudier l'avenir et de voir quelles sont les grandes thématiques, les grands problèmes et scénarios d'évaluation de la question migratoire.
Nous sommes une institution d'abord consultative, nous n'avons pas pour vocation de remplacer ou de nous substituer aux organismes publics qui existent, et qui doivent continuer leur travail. Nous ne sommes pas une nouvelle administration chargée de régler les problèmes de l'immigration, mais une institution consultative et de prospective.

Quelle est votre stratégie et quelles sont vos priorités dans l'immédiat?

La première urgence était d'installer sur le plan logistique, le conseil, nous avons notre budget, notre local, notre siège que nous sommes en train d'aménager et nous préparons la tenue de la première assemblée plénière des membres du conseil, qui va se tenir dans quelques semaines.

Nous ne sommes pas une nouvelle administration chargée de régler les problèmes de l'immigration, mais une institution consultative et de prospective.

Mais avant cette réunion, nous avons effectué une consultation électronique entre les membres pour savoir quelles sont les priorités de travail qu'ils proposent de mettre en place. Seulement, dans une instance où il y'a 50 membres dispersés dans plus de 15 pays, l'instrument essentiel de travail va être le groupe de travail thématique. A partir de cette consultation, nous sommes en train de finaliser notre programme d'activité 2008, premier semestre 2009.
Nos priorités dans l'immédiat sont d'abord la problématique culturelle. Aujourd'hui d'après nos investigations et d'après les concertations menées avec les communautés Marocaines à l'étranger, la question culturelle et cultuelle, donc religieuse et une de leurs priorités. Ce que nous pensons, c'est que cette population attende du gouvernement Marocain une offre culturelle rénovée de qualité et plus ambitieuse.
Un des phénomènes essentiels des mutations qui aurai connue l'immigration Marocaine en moins de 15 ans, c'est la féminisation de cette immigration. Contrairement aux 30 glorieuses où les femmes rejoignent leurs maris, aujourd'hui, elles immigrent seules et rentrent dans la vie active et prennent même en charge leurs familles restées au pays. C'est un révélateur de transformation très profond dans la société Marocaine. Et donc la question de l'immigration des femmes est pour nous essentielle.
Les droits politiques sont notre troisième priorité. Comment participer à la vie politique du pays tout en étant à l'étranger ? Là il ne s'agit pas d'un problème théorique parce que la constitution leur assure l'égalité du traitement et de droits. La question est comment exercer ces droits et quelles sont les conditions d'exercice de cette citoyenneté à distance ? Alors qu'on est, en même temps, soumis à des processus d'enracinement, d'intégration dans les sociétés de résidence qui se manifeste notamment par la naturalisation.
La quatrième priorité est les modalités de participation des Marocains au développement du pays. Cela pose au moins trois questions : la participation des associations de l'immigration dans le développement solidaire. Ce que j'appelle la circulation des compétences au lieu des retours des compétences, et comment assurer leurs participations dans des projets de toute nature ? Et comment développer l'investissement productif et faire en sorte que l'argent transféré par les marocains résident à l'étranger génère des bénéfices pour les ayants droits (les immigrés et leur famille), et en même temps comment une par-

tie de cette finance peut contribuer à l'investissement productif. On sait aujourd'hui que les transferts des MRE constituent le premier poste dans la balance des paiements. Ces transferts représentent 37% des comptes ouverts dans les banques Marocaines. 40 % des investissements directs étrangers en chine populaire sont réalisés par les immigrants. D'après une étude au Maroc, ce taux tourne autour de 12%. Rien n'empêche que cela se réalise chez nous aussi.

La dernière priorité qui me semble stratégique c'est le développement des capacités nationales en matière de recherches. Notre pays se distingue par le fait qu'on a un potentiel de jeunes chercheurs sur l'immigration. La question est comment donner plus de moyens à ce potentiel ? Et comment élaborer progressivement une stratégie nationale intégrée de recherches sur l'immigration ?

La création du Conseil de la communauté Marocaine à l'étranger, a soulevé de nombreuses critiques quant à la représentativité. Comment comptez-vous, éventuellement, répondre à ces critiques?

Tous les points de vue sont légitimes. La seule question c'est que je n'ai pas eu beaucoup de propositions. Je vous donne un exemple très concret. Durant la période de concertation que le CCDH a fait, et maintenant que le conseil établit, nous avions ouvert un site internet, toute les contributions d'idées, et pas de remise en cause des personnes, seront publiées. Ca c'est le premier point.

Le second point, le Maroc n'a jamais connu un débat aussi intense sur la question migratoire. Donc ce qui est important c'est l'ampleur de ce débat, et non pas la mise en cause de X et de Y ...

Le troisième point est que; aujourd'hui, le ministère chargé de la communauté Marocaine à l'étranger est placé auprès du premier ministre, ce qui permet une coordination interministérielle pour un problème horizontal. Cette année, Monsieur Ahmed Taoufik, pour la première fois, a mis clairement une ligne budgétaire chargée de la gestion des affaires de la communauté Marocaine à l'étranger. C'est un pas aussi dans le bon sens. Une des missions confiées au CCME par l'article 25 du dahir royal, est de voir comment assurer une plus grande représentativité. Ceci étant dit, même si on abouti à un conseil de 300 membres, il y'aura toujours une partie des gens à l'extérieur. Le défi réel est comment faire participer le maximum de potentialités qu'il y'a dans l'immigration à la réflexion et aux travaux de conseil ?

Il y a une seule communauté marocaine de point de vue de la nationalité, et de l'attachement au pays, mais sociologiquement, politiquement et démographiquement, c'est une communauté d'une diversité extraordinaire. Donc je ne peux pas accepter éthiquement, de point de vue moral, l'idée que X ou Y dise « Je représente cette communauté ».

En fait, il y'a une diversité de générations (les retraités, les femmes, la 1ère, 2ème et 3ème génération). Il y'a aussi une diversité sociale (Il y a des marocains qui sont confrontés à des problèmes très graves d'exclusion ou de discrimination et d'autres ont réussi leur parcours dans l'immigration). Il y a une diversité des models d'intégrations (on ne s'intègre pas de la même façon en Italie, en France qu'au Canada). Il y a une diversité politique.... Notre problème est comment gérer démocratiquement cette diversité ? Comment faire participer le maximum de potentialités dans le processus de réflexion ?

Entre toutes les institutions qui s'occupent de la communauté marocaine de l'étranger, comment le Conseil compte-il se distinguer ?

Le conseil est fondamentalement une institution consultative.

donc les autres acteurs publics , le ministère des affaires étrangères , les ambassades, les consulats, le secteur bancaire, les compagnies de trans-

le questionnaire de Proust

Vous pensez à quoi en ce moment ?
En ce moment je pense au soleil qui est à l'extérieur, et au printemps qui est au Maroc. Je disais la semaine dernière à un ami, que je suis complètement intégré au Maroc puisque moi aussi je serai content qu'il pleuve.

A part vous-même, qui voudriez-vous être ?
Pour aller en France j'avais une bourse pour intégrer l' Ecole des Hautes études cinématographiques. En fait, je voulais faire du cinéma et être réalisateur. J'ai réalisé des documentaires, mais j'aurais aimé réaliser de la fiction.

Ce qui vous manque pour être heureux ?
Deux personnes ; mon frère qui est décédé en juin 2006 et Feu Driss Benzekri. Ils me manquent tous les deux.

Votre rêviez d'être quoi quand vous étiez petit ?
Professeur d'histoire-géo.

Votre principal trait de caractère ?
La discrétion dans les projets (ne pas lancer trop de choses en même temps). Et être engagé et citoyen éclairé. Il faut éclairer tout le temps l'action par le savoir.

Ce qui compte le plus pour vous ?
La vérité et la liberté.

Ce que vous détestez par-dessus tout ?
L'ignorance et la médiocrité y compris dans la critique

Votre principal défaut ?
L'impatiente

Votre principale qualité ?
La ténacité

La faute qui vous inspire le plus d'indulgence ?
Les disputes dans les couples

La faute qui vous énerve le plus ?
La constance dans la réalisation des objectifs qu'on se donne.

Le mot que vous aimez le plus ?
Universalisme

Le mot que vous détestez le plus ?
Chauvinisme, nationaliste.

Votre devise dans la vie ?
Gérer pacifiquement le pluralisme.

Si vous deviez mourir demain, que feriez-vous ce soir ?
Finir le roman que j'ai déjà commencé.

port, chacun va continuer de jouer son rôle. Notre mission première est d'évaluer ces politiques, et éventuellement de réfléchir sur les recommandations raisonnables de réforme de ces politiques qu'on présentera à sa majesté. Il y a déjà une réflexion sur le mise à plat du dispositif institutionnel. Ce dispositif a été mis en place à la fin des années 80, à l'époque, nous étions à une immigration qui tournait autour de un million deux cent mille. Quinze ans après, nous sommes à trois fois ce chiffre. Il est important de savoir si le dispositif institutionnel est toujours pertinent pour une population qui a connu une expansion démographique extraordinaire et des mutations radicales. Ca doit être objet de réflexions.
Une des questions d'avenir c'est comment on peut en même temps et d'une manière correcte appartenir à deux sociétés et vivre cette double appartenance de manière cohérente ?

A terme est-ce que le CCME traitera de la question de la représentation des marocains de l'étranger dans les instances parlementaires ?

La constitution nous assure l'égalité des droits et personne ne peut le contester. La question est quelles sont les conditions d'exercice de cette citoyenneté ? Permettez moi d'observer 2 ou 3 petites choses. Aucun état ne renonce volontairement ou ne pousse ces nationaux à se démettre de leurs nationalités. Tous les états sont confrontés à la question de représentation. Certains permettent l'exercice de ce droit à distance. D'autres ont mis en place des députés ou des sénateurs de l'immigration, comme l'Algérie et la France ou encore des conseils comme le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger. Ce que nous allons faire c'est commander une étude comparative internationale sur cette modalité (en cours) et organiser en septembre prochain, la première rencontre internationale avec tous ces conseils pour voir comment chacun de ces pays a répondu à cette question. Nous organiserons en même temps une concertation très large sur cette question, avec l'ensemble de la communauté marocaine à travers des séminaires et des rencontres dans les pays de résidence. Nous émettrons j'espère, avant juin 2009, un avis à sa majesté sur cette question.

Sur le plan intérieur que pensez-vous du mouvement pour tous les démocrates qui constitue une nouvelle donne dans le paysage politique marocain ?

L'absentéisme ou la non participation qui a marqué les dernières élections législatives a été pour moi un choc ?! Comme tout marocain, réfléchir à la rénovation de la vie politique et de l'action des acteurs politiques est comment amplifier la participation des marocains à leurs vies démocratiques. De ce point de vue toute nouvelle initiative comme ce qui se passe dans le Mouvement de tous les démocrates ou la réflexion qu'il y a aujourd'hui dans certains partis ou clubs est un élément positif.
Seulement, j'ai des responsabilités internationales et nationales et quelque soit ma sympathie et mon intérêt pour ces questions, je ne peux pas être un acteur actif de ce genre d'initiative.

En tant que militant des droits de l'Homme, quelle est votre évaluation des droits de l'Homme au Maroc ?

C'est une question à la fois complexe et multiple. Nous menons toute une série de réformes sur la question des droits de l'homme. Divers chantiers sont entamés et je constate qu'il n'ya pas nécessairement de cohérence horizontale entre tous ces chantiers, parfois même, pas de visibilité. Donc, il y'a besoin d'une mise en cohérence. Le Conseil consultatif des droits de l'homme est en train de travailler pour la mise en place de ce qu'on appelle « le processus d'élaboration d'un plan national d'actions pour les droits de l'homme ». C'est l'outil qui va permettre à la société et au gouvernement de voir l'ensemble des chantiers. Nous avons une feuille de route, importante et essentielle qui pour moi, puisque j y'ai participé. Le moment est venu de faire le point sur la mise en œuvre des recommandations de IER. Tout ce qui concerne les victimes en tant qu'individus est mis en œuvre. Quant au programme de réparation communautaire il est en cours de réalisation ainsi que la recommandation sur l'histoire, les archives et la mémoire. Il reste le volet des réformes institutionnelles.

Votre réseau...

Votre ami ?
Michel Tubiana, le président de la ligue française des droits de l'Homme que je connais depuis 1976.
Votre complice ?
Salah El-Ouadie
Votre mentor ?
Madeleine Rebérioux, Une grande historienne et ex- présidente de la ligue française des droits de l'Homme. Elle nous a quitté en 2007.

Le moment est maintenant de passer à une nouvelle phase de consolidation définitive de transition.

Quelle est votre lecture des récents événements concernant la lutte contre le terrorisme au Maroc ?

Je n'ai aucune lecture, je lis comme tout le monde et j'attends la fin du procès pour me faire une idée.
Chaque état a le droit et le devoir de lutter contre les actes terroristes. Il est donc du devoir et du droit du gouvernement du Maroc de lutter contre les actes terroristes est d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Par ailleurs, toute personne tant qu'elle n'est pas jugée par un tribunal impartial et compétent, est présumée innocente jusqu'à ce qu'elle ait épuisée toutes les voies de recours. N'étant pas le magistrat instructeur, je ne peux pas vous dire ce qu'il en ait.

De vous à moi...

Votre plat préféré ?
J'en ai plusieurs. Tagine de cardon, tagine de fève aux cœurs d'artichauts, la purée d'aubergine (Zaalouk) et les escargots.
Votre ville préférée ?
Fès
Votre musique préférée ?
Malhoun
Votre auteur préféré ?
Jim Harrison
Votre livre de chevet ?
De Marquette à Veracruz, de Jim Harrison